

# Tunnel de l'Etoile. *paris 8 et 17*

Place Charles-de-Gaulle

*Le tunnel de l'Etoile présente un grand espace couvert de 380 mètres de long hors emprise des rampes d'accès et sortie à ciel ouvert qui portent sa longueur totale à 500 mètres sur 8 mètres de large et 2,75 mètres de hauteur sous dalle, soit près de 3 000 m<sup>2</sup> de surface couverte sous le site prestigieux de la place Charles-de-Gaulle. Ce tunnel relie l'avenue des Champs-Élysées à l'avenue de la Grande-Armée en passant sous cette place. Il bénéficie donc d'un emplacement privilégié à proximité des nombreux axes reliant l'Etoile. Il passe aussi à proximité immédiate de l'Arc de Triomphe dont la galerie d'éclairage est contiguë au passage piéton souterrain desservant le sous-sol de l'Arc de triomphe. Sa mise en conformité à la réglementation des tunnels routiers (jurisprudence tunnel du Mont-Blanc) en terme de ventilation étant rendue impossible techniquement et architecturalement du fait de la nécessité d'un débit de ventilation conforme de 170 000 m<sup>3</sup>/h, le tunnel est fermé à la circulation routière depuis avril 2014.*



reinventer.paris

# Tunnel de l'Etoile. *paris 8 et 17*

Place Charles-de-Gaulle

## Description de l'ouvrage actuel

### Profil en long

Le souterrain présente sur ce secteur un profil en long avec un point haut situé au milieu de l'ouvrage, et deux points bas aux têtes. Les pentes maximales sont de l'ordre de 2 à 4 % en entrée et en sortie.

### Profil en travers

La chaussée est exploitée dans ce secteur en un tube unidirectionnel de deux voies.

Le tube présente :

- un trottoir sur la droite d'environ 0,75 mètres,
- deux voies de circulation de 3,20 mètres environ,
- pas de bande dérasée gauche,
- un trottoir à gauche d'environ 0,75 mètres.

Sur la partie droite est implantée une galerie technique de ventilation.

Sur la partie gauche est implantée une galerie d'éclairage (type Ville de Paris).

Le revêtement de chaussée utilisé est un enrobé classique, non drainant.

Un diagnostic amiante révèle la présence d'amiante dans les joints des parements verticaux qui nécessitera un désamiantage selon la procédure normalisée.

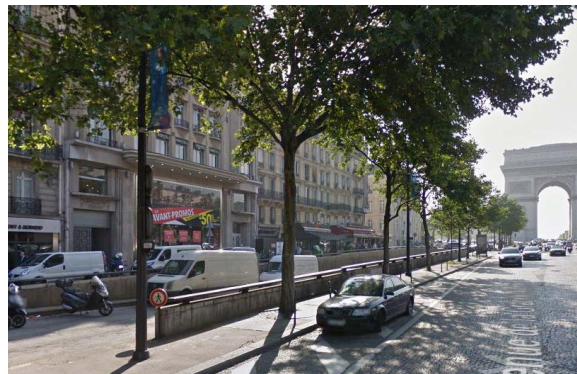
### Gabarit

Le gabarit de circulation autorisé est de 2,40 mètres.

La hauteur libre sous la dalle est de 2,75 mètres.

## Construction(s) existante(s)

Ouvrage d'art souterrain en béton et avec deux trémies d'accès côté avenue des Champs-Élysées et avenue de la Grande-Armée.



**Programmation / usages futurs envisagés :** le porteur de projet devra se positionner par rapport aux contraintes et aux atouts du lieu. La Ville de Paris aménagera une piste cyclable de 3,50 mètres de largeur minimum ; cela implique de préserver dans le tunnel un passage du public et de circulation en double sens des deux roues entre le haut de l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue de la Grande-Armée. Le maintien de cette circulation publique en compatibilité avec le projet de reconversion du tunnel pourrait conduire à l'élargissement de ce dernier en sous-œuvre.

La Ville de Paris est à la recherche de sites potentiels pour l'implantation de vélo stations permettant le remisage et la réparation de bicyclettes. L'intégration de ce type de service au projet global de reconversion de cet ancien tunnel routier pourrait utilement être étudiée par les candidats en intégrant les enjeux d'accessibilité PMR.

Cet ancien tunnel routier est inscrit au sein d'un réseau de souterrains (souterrain piéton desservant aujourd'hui le sous-sol de l'Arc de Triomphe, accès au métro) au sein duquel les possibilités de ramification pourraient utilement être étudiée afin d'optimiser les accès, y compris handicapés et en conformité avec le caractère patrimonial du site.

**Type de transfert de droits envisagé :** convention d'occupation du domaine public.

**Propriétaire :** Ville de Paris.

**Référence cadastrale :** domaine public de voirie, non cadastré.

# Tunnel de l'Etoile. *paris 8 et 17*

Place Charles-de-Gaulle

## Contexte urbain

Le souterrain est localisé dans un lieu emblématique de Paris. Certains des établissements situés à proximité du souterrain sont ouverts au public tel que l'Arc de Triomphe. Le tunnel longe le passage souterrain piéton reliant l'avenue des Champs-Élysées, l'avenue de la Grande-Armée et l'Arc-de-Triomphe.

Plusieurs ouvrages RATP sont situés dans son environnement proche :

- ligne n°1 du métro Parisien,
- ligne n°2 du métro Parisien,
- ligne n°6 du métro Parisien,
- ligne A du RER. Sa grande profondeur n'autorise pas une liaison directe avec le souterrain.



## Contraintes d'aménagement et d'exploitation spécifiques

- Passage des piétons et des vélos dans le tunnel, ainsi que des circulations ponctuelles de service (propreté, livraisons, sécurité, secours...). A ce titre, le porteur de projet doit laisser obligatoirement une largeur de circulation disponible pour cette circulation.
- Le porteur de projet est informé de la faible hauteur de ce tunnel qui constitue une contrainte majeure.
- Le souterrain de la place de l'Etoile est équipé d'une ventilation du type semi-transversale, dont la gestion est assurée par la direction de la Voirie et des Déplacements. Une station de ventilation et de pompage est située en son centre, sous les voies de circulation. Le candidat devra ne pas affecter les installations existantes dans le cadre de son projet.
- Le tunnel est équipé d'une galerie d'éclairage de type routier. Le candidat devra prévoir ses propres installations d'éclairage adapté pour son projet dans la mesure où l'éclairage est très faible dans le tunnel et devrait être insuffisant pour un autre usage que la circulation routière.
- Le porteur de projet prend les lieux en l'état. L'installation en tunnel n'implique pas une étanchéité parfaite de cette infrastructure. Le porteur de projet devra aussi veiller à ne pas détériorer le domaine public lors de son installation et lors de son exploitation des lieux.
- Le porteur de projet devra intégrer la possibilité de visite de la structure du génie civil.
- L'enjeu de sécurité / sûreté compte tenu de la proximité avec un site très touristique est à prendre en compte obligatoirement dans le projet et devra faire l'objet d'une étude spécifique en lien avec la Mairie de Paris et la préfecture de Police.

## Viabilité du site

Le porteur de projet devra faire son affaire de tous les raccordements en fluides (eau, énergie, assainissement). Il aura à sa charge tous les frais de raccordement nécessaires à son opération, aussi bien en études qu'en travaux. Il devra avoir ses propres branchements indépendants de toute installation publique. Il est en effet important que le porteur de projet puisse être indépendant dans ses raccordements en fluide. Il devra donc supporter toutes les frais de sa propre consommation en fluides. Les dispositifs de raccordement aux fluides devront s'insérer dans l'environnement urbain. Tous ces dispositifs devront être agréés par la Ville de Paris.

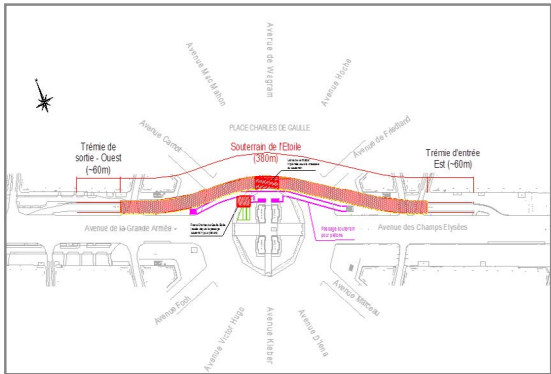
# Tunnel de l'Etoile. *paris 8 et 17*

Place Charles-de-Gaulle

## Stabilité structurelle du tunnel et conformité incendie d'installations prévues par le porteur de projet

Le porteur de projet devra veiller à ce que ses installations puissent évacuer le public dans des conditions satisfaisantes au regard du contexte particulier du positionnement en tunnel et des règles de sécurité incendie PS (Parcs de stationnement couverts) et ERP pour les équipements commerciaux proposés. Il est averti de la nécessité de concevoir les issues de secours dans le tunnel et de les implanter conformément au programme d'équipements proposés recevant du public. Le porteur de projet reste responsable de la sécurité des utilisateurs de ces locaux et devra donc respecter toutes les législations en vigueur pour l'accueil du public.

D'un point de vue technique, toutes les études liées à un impact sur la structure de génie civil du tunnel devront être validées par la Section Seine et Ouvrages d'Art de la direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris. Elles devront être obligatoirement être réalisées par un bureau d'études spécialisé en génie civil.



### Dispositions réglementaires

- Zone UG (urbaine générale), voirie
- Protection / Servitudes d'utilité publique**
  - Périmètre de site inscrit
  - Périmètre de protection de Monuments Historiques
- Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)**
  - Néant.

